

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**Intéressés par une demande de dérogation mineure
concernant l'immeuble situé au 101 chemin Hurdman**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 13-24, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 13 octobre 2026, à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac, Québec.

La demande de dérogation mineure vise à réduire, pour les deux (2) lots projetés, les normes minimales relatives aux dimensions d'un lot, soit:

- la superficie minimale;
- la largeur minimale du côté contigu au cours d'eau;
- la profondeur moyenne minimale.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 24^{ième} jour du mois de septembre de l'année deux-mille-vingt-six.

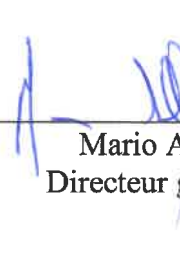


Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 24^{ième} jour du mois de septembre deux-mille-vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^{ième} jour de septembre deux-mille-vingt-six.



Mario Allen
Directeur général